



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 16/10/2020 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4446, en Eco-gest option comm et org, de la composante IUT Béthune est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BUFFARD-MORET	BRIGITTE	PR	7
M.	JOUGLET	DAVID	MCF	61
M.	LAFIFI	SOHAIB	MCF	27
Mme	MACHUT	CECILE	MCF	32
M.	WISEUR	YANN	CERTIFIE	H0202
Mme	VITTU	ANNE	CERTIFIE	H8010

Article 3 : Madame Cécile Machut est nommée présidente de la commission d'affectation et Madame Brigitte Buffard-Moret est nommée vice-présidente de la commission d'affectation.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de l'université d'Artois est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 14/03/2024

Président

Pasquale Mammone